

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2025

COMMUNE DE VAL-DE-LIVENNE

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à dix huit heures trente,

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire dans la salle habituelle de leurs délibérations, sous la présidence de Philippe LABRIEUX, Maire de la commune de VAL-DE-LIVENNE.

Date de convocation du Conseil Municipal :	24 avril 2025
Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de présents :	14
Nombre de votants :	19

Étaient présents : Philippe LABRIEUX-Maire, Lydia HERAUD-1^{ère} adjointe, Thierry SOULIGNAC-2^{ème} adjoint, Isabelle YUBERO-3^{ème} adjointe, David DUPUY-4^{ème} adjoint, Valérie CHAUBÉNIT-5^{ème} adjointe, Brigitte AMIAR, Patrick BERTHELOT, Gisèle BROCHON, Gisèle DALL'ARMI, Stéphane DUCOUT, Alain EYMAS, Loïc GENOUVRIER, Kévin LAMBRUN Conseillers municipaux,

Étaient excusés : Guy PAILLÉ-6^{ème} adjoint, Laurie CONTE, Alain FOURNIER, Tiffany MARCONNET, Jean-Luc SEUBE.

Étaient absents : Marie HAURE, Orianne SICAUD, Virginie TRANSON, Mickaël VILLETORTE.

Avaient donné pouvoir : Guy PAILLÉ-6^{ème} adjoint à David DUPUY, Laurie CONTE à Gisèle BROCHON, Alain FOURNIER à Philippe LABRIEUX, Tiffany MARCONNET à Isabelle YUBERO, Jean-Luc SEUBE à Thierry SOULIGNAC.

Secrétaire de séance : Gisèle BROCHON

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité des présents.

Délibération N°595 : Acquisition véhicule - ASVP

Vu le code général des collectivités territoriales ;

M. Philippe LABRIEUX - Maire, fait part de la fin de la location du RENAULT Kangoo, utilitaire mis à disposition de l'ASVP, en juin prochain. La location était de 48 mois pour 80 000 km, à ce jour le compteur fait état de 53 000 km. L'engagement de reprise au terme du contrat est de 6 635,95 € HT. M. le Maire propose de verser le solde et d'acquérir le véhicule.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'ACQUERIR** le véhicule RENAULT Kangoo pour le prix de 6 635,95 € HT ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

☆ ☆ ☆

Délibération N°596 : Demande de Subvention Fonds de concours 2025 – Annule et remplace

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Pacte Financier et Fiscal de la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) ;

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que suite à l'adoption du nouveau pacte financier et fiscal le 10 octobre dernier, une mise à jour des critères a été effectuée pour acter la répartition des montants de Dotation de Solidarité Communautaire et de Fonds de Concours. Ce dernier a été instauré afin de participer au financement des dépenses d'investissement des communes. Un nouveau dispositif a été mis en place avec une part « droit de tirage » représentant 80% de l'enveloppe et une part « projets » représentant 20%.

Cette participation ne peut excéder la part autofinancée de la commune hors subvention ni la règle de 80% de financement public lorsqu'il est cumulé à d'autres subventions. Pour bénéficier de ce fonds, la commune doit déposer un dossier détaillant ses projets d'investissements et un plan de financement.

Au titre de l'année 2025, la commune de Val-de-Livenne bénéficie d'une enveloppe de fonds de concours de **271 866,32 €**, soit une enveloppe dédiée de **192 729,62 €** à laquelle s'ajoute un reliquat de l'enveloppe des années précédentes non consommée de **79 136,70 €**.

Le nouveau plan de financement est présenté ci-après pour la globalité des investissements 2025 :

Intitulé de l'opération	Montant HT	Montant Subventionné	Autofinancement	Fonds de concours
Voirie	80 000,00 €	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
Matériel Espaces Verts	15 375,50 €	- €	7 687,75 €	7 687,75 €
Eclairage Public	12 000,00 €	4 200,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €
Vidéo Protection	36 833,00 €	- €	18 416,50 €	18 416,50 €
Tracteur	73 000,00 €	- €	36 500,00 €	36 500,00 €
Equipement écoles	2 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
Street Art	4 500,00 €	- €	4 500,00 €	- €
Materiel bâtiments	96 000,00 €	- €	48 000,00 €	48 000,00 €
Rideaux Salle Etelain	3 500,00 €	- €	1 750,00 €	1 750,00 €
RENAULT Kangoo	6 635,95 €	- €	3 317,98 €	3 317,98 €
Totaux	329 844,45 €	4 200,00 €	165 072,23 €	160 572,23 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le nouveau plan de Financement ci-dessus proposé,
- **DE NOTIFIER** cette délibération aux services de la Communauté de Communes de l'Estuaire,
- **D'AFFECTER** les crédits correspondants en recette d'investissement du Budget Primitif 2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire

☆ ☆ ☆

Délibération N°597 : Vente terrains - 267 YB 130 - BARRE OUEST ET 267 YB 141 - VIGNOLLES NORD-OUEST

Vu le code général des collectivités territoriales ;

M. Thierry SOULIGNAC - Adjoint au Maire, annonce avoir reçu une proposition d'acquisition des terrains.

La parcelle cadastrée 267 YB 130 située à Barré Ouest d'une contenance de 6400 m² et la parcelle cadastrée 267 YB 141 située à Vignolles Nord-Ouest d'une contenance de 1430 m² sur la commune déléguée de Marcillac. Ces parcelles sont mitoyennes à plusieurs terrains du futur acheteur.

Il est proposé de vendre les parcelles citées ci-dessus au prix de 1 500 € à M. Kelly BELLY. Il est proposé de vendre les parcelles citées ci-dessus au prix de 1 500 € à M. Kelly BELLY.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

DE FIXER le prix de vente des parcelles 267 YB 130 et 267 YB 141 à 1 500 € ;

DE CHARGER Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

☆ ☆ ☆

Communication & Questions diverses :

Tirage Jurés d'assises

CORBERANT Stéphane

MENCO Martine

PLISSON Anne-Marie

Présentation emplacement PAC SMICVAL

Monsieur le maire rappelle que c'est une directive Européenne, qui demande la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets. Le but est de limiter voire baisser la participation des contribuables, si nous ne respectons pas cette directive cela nous coûtera beaucoup plus cher à l'avenir. Nous sommes tous d'accord pour dire que les débats et la communication n'ont pas été à la hauteur de l'enjeu. Mais d'une manière ou d'une autre ce changement de collecte aura lieu. Alors vaut mieux s'y préparer tranquillement pour que chacun s'y retrouve. Le fait de dire qu'on retrouvera les poubelles dans les bois n'est pas une excuse, car depuis des années c'est déjà le cas et les incivilités seront toujours d'actualité.

Nous avons travaillé en commission pour placer au mieux les lieux d'apports volontaires, aujourd'hui, il y a 13 points de prévus. Actuellement, il manque celui du Gablezac (en attente d'un achat de terrain en cours), une éventualité à La Touille et recherche de terrain vers le Maine Minot / Les Jouberts.

Il faut bien retenir que rien n'est figé, il est possible de les déplacer, ou de renforcer certains sites.

Un ramassage sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2025 à hauteur d'un passage toutes les 2 ou 3 semaines reste à définir selon les négociations.

M. le Maire sera très vigilant aux personnes fragiles pour que le porte à porte soit maintenu.

Intervention de Mme Gisèle Brochon toujours dans le cadre du SMICVAL.

Mme Brochon a distribué un fichier relatant les personnes dites sensibles à chaque responsable de secteur, afin que ces derniers et dernières nous fassent remonter les personnes les plus vulnérables.

Pour être éligible il faut fournir l'un de ces 3 justificatifs : une attestation APA, une carte invalidité attestant une incapacité de 80% minimum ou une attestation d'un GIR de 1 à 4, Tous ces documents de moins d'un an. Les agents du SMICVAL se déplaceront au domicile, pour s'assurer que cette personne vit seule. Mais une attestation du maire peut certifier l'isolement.

Le SMICVAL s'engage à répondre à toutes les demandes, il faudra aussi faire les envois par mail.

Mme AMIAR demande si les personnes en 2 roues pourront justifier un cas exceptionnel. M. Ducout s'inquiète car toutes les personnes n'ont pas d'adresse mail. Autant de questions et de cas qui seront à étudier, sachant que nous avons du temps. Mme Héraud, précise qu'environ 2 % de la population sur l'ensemble du territoire ont le porte-à-porte, soit environ 30-40 personnes sur la commune de Val-de-Livenne, il faut bien les identifier et communiquer avec le SMICVAL pour connaître toutes les exceptions. Quoiqu'il en soit, même si ce n'est pas dans ses prérogatives, la municipalité fera le nécessaire pour aider ceux qui en auront besoin.

M. le maire conclut en remerciant MM. Bruno Belly, propriétaire à Vignolles Marcillac, et Bruno Héraud, propriétaire aux Penauds Saint-Caprais, pour avoir accepté de mettre à disposition une partie de leur terrain pour y mettre des bornes d'apport volontaire. Ce geste d'intérêt général, rendra bien service à leurs concitoyens.

Intervention de M. Philippe LABRIEUX

Distribution des bulletins : L'idée serait que les bulletins soient distribués par secteur et par élu référent. M. le maire insiste à dire, qu'il préfère que les élus qui ne souhaitent pas le faire, le disent afin qu'on ne se retrouve pas avec des appels de mécontents, ce qui serait compréhensible. A partir de la livraison, il faudra que le bulletin soit distribué dans les 3-4 jours et surtout avant le 17 mai. Vanessa peut faire un fichier avec les adresses de chaque secteur.

Associations et location de salles : Actuellement, ils payent une partie des poubelles, soit dans la location ou participation aux consommables. Avec le changement de collecte nous devons réviser notre demande de participation et revoir nos tarifs pour que cela soit équitable.

Mairie St-Caprais : Une procédure à moyen terme d'un petit lifting a été lancée, nettoyage, peinture des ferronneries, mise d'une vasque (détériorée par des gamins) devant la salle de mariage, les bornes d'éclairage sur le parvis (également détruites par ces mêmes gamins) vont être supprimées, car nous n'avons plus d'espoir de remboursement. Une beauté qui n'est pas du luxe.

Eglise de Saint-Caprais : il va y avoir la rénovation des vitraux en plus des persiennes du clocher.

Conjointement M. le maire et son collègue de Reignac vont prendre un arrêté afin d'interdire la circulation des poids lourds du cimetière de Reignac à l'église de Marcillac afin d'éviter la traversée du Grand Village.

Ces derniers roulent beaucoup trop vite et détruisent les bas cotés sans oublier qu'ils représentent un danger pour les riverains.

Travaux eaux pluviales Route de Ferchaud. Après l'étude et vérification sur les lieux, les travaux auront lieu cet été et se feront en collaboration avec la CCE. Petite anecdote ! L'étude a coûté plus cher que le coût des travaux...

Intervention de Mme Gisèle DALL'ARMI

Mme Dall'armi en tant que déléguée élue a participé à l'AG du CNAS (Comité National des Actions Social), c'est un organisme destiné aux agents, L'URSSAF leur a fait un rappel très important ce qui a mis leur trésorerie en difficulté. Malgré tout ils essaient de garder le cap sur leurs engagements vis-à-vis des agents. 543 communes adhérentes, sur 35 000, ce qui est trop faible pour une bonne stabilité financière. Ceci est regrettable, car le CNAS aide beaucoup les agents dans le domaine culturel, vie quotidienne voir même des aides financières à taux 0, ainsi que des actions humanitaires.

La plupart des inscriptions se font en ligne mais ils ont gardé la version papier.

Monsieur le maire remercie Mme Dall'armi d'avoir fait le déplacement et représenté Val-de-Livenne.

Intervention de Mme Isabelle YUBERO

Mme Yubero remercie M. Gard pour avoir fait découvrir « le chemin des écoliers » de Damet à son ancienne école (Salle Pierre Régère) aux élèves de l'école Philippe Plisson.

M. le maire profite de cette occasion pour remercier ces bénévoles comme M. Gard, MM. Puygrenier et Amiar qui donnent de leur temps à la commune gracieusement.

Intervention de M. Patrick Berthelot

M. Berthelot propose de faire une journée verte (nettoyage de nos espaces) le 14, 21 ou 28 juin. Il est retenu le 28 juin. M. Berthelot en informera le GDAR et ses collègues de l'ACCA.

Dates à retenir

- 8 mai Commémoration Marcillac puis Saint Caprais
- 14 mai 2025 à 18h30, Réunion de bureau, Salle de conseil de St-Caprais
- 17 mai déambulation Marcillac
- 24 mai déambulation St-Caprais
- 28 mai 2025 à 18h30, Réunion de conseil municipal, Salle Pierre Régère de Marcillac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La Secrétaire de Séance
Gisèle BROCHON



Le Maire de Val-de-Livenne
Philippe LABRIEUX

